	DEFINITION ET RESPONSABILITES
Que signifie CCF (Contrôle en Cours de Formation) ?	 C'est une modalité d'évaluation certificative réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Elle permet d'évaluer un ensemble de compétences terminales. L'évaluation par CCF est réalisée par les formateurs au moment où le candidat a atteint le niveau requis pour l'aborder. Le CCF n'est donc pas « un examen ponctuel », identique pour tous et proposé simultanément à l'ensemble des candidats (il est peu probable qu'ils aient tous atteint le niveau requis au même moment). Le CCF s'intègre naturellement dans le parcours de formation des élèves.
Faut-il mutualiser les pratiques ?	 Il est important que les enseignants échangent, comparent, mutualisent leurs pratiques; Il est important que l'ensemble de la communauté éducative croise les calendriers des CCF et des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel).
Faut-il archiver les documents et comment ?	 OUI, la multiplication des passerelles nécessite la création d'un dossier élève / apprenti (ENT et autres) pour faciliter : le transfert de dossiers d'élèves / apprentis dans un autre établissement par exemple ; la lecture par les corps d'inspection des documents ou productions présentés par les candidats lors du CCF.
Qui est responsable ?	 Les enseignants/formateurs pour la conception des situations d'évaluation et la mise en œuvre du CCF; L'équipe de direction pour l'organisation; L'inspecteur veille à ce que l'organisation et le déroulement du CCF soient conformes à l'esprit des textes officiels.
	ORGANISATION
Quels sont les candidats concernés ?	« Article 4 - Les candidats ayant préparé le certificat d'aptitude professionnelle par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public. Les autres candidats sont évalués sous forme ponctuelle » B.O n°35 du 26 septembre 2019.
Quel est le calendrier de l'épreuve en CCF en LVE ?	 B.O n°35 du 26 septembre 2019 → « Cette épreuve donne lieu à deux situations d'évaluation organisées au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Une des deux situations consiste en une évaluation écrite commune, sur table (situation A) ; l'autre consiste en une interrogation orale individuelle (situation B). Le calendrier de ces deux évaluations est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Les deux situations peuvent être organisées le même jour ou à des dates différentes. L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, « la situation B pouvant avoir lieu antérieurement à la situation A ». → A partir de mars jusqu'à la première semaine de juin (renseignezvous auprès de votre établissement pour connaître la date limite pour le retour des notes CCF).

COI -LVL-I Olle Aux Questions-Academie de NANTLS		
	Attention à ne pas organiser les CCF pendant la période des épreuves orales ponctuelles de langues vivantes.	
Peut-on organiser des CCF « blancs » ?	NON. Sont à privilégier les simulations en classe de telle ou telle partie de l'épreuve.	
Les CCF se déroulent-ils pendant les heures de cours ou en dehors ?	 Situation A: épreuve collective en salle organisée sur un temps donné; Situation B: Il est peu souhaitable d'interroger les candidats en présence des autres élèves / apprentis. Possible de banaliser des demi-journées ou journées. 	
Faut-il convoquer les candidats ?	Il est possible de convoquer les candidats afin « d'officialiser » l'épreuve.	
Quelles informations doit-on communiquer aux élèves et apprentis ?	Les candidats en formation sont obligatoirement informés par écrit et ce dès la rentrée (avec, si nécessaire, des rappels tout au long de l'année) sur - la signification et les principes du CCF, - la définition et le coefficient de l'épreuve, - les grilles d'évaluation et de notation des situations d'évaluation, - les performances attendues et les conditions de déroulement, - les modalités de notation, - la période de l'évaluation certificative, - l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation.	
Les candidats peuvent-ils être évalués par un autre enseignant ?	OUI, l'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement (LP/SEP/CFA) quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours. B.O n°35 du 26 septembre 2019	
Les candidats peuvent-ils être évalués par deux enseignants ?	NON. Les annexes des arrêtés parlent du professeur ou examinateur au singulier.	
PEDAGOGIE – SUIVI		
Comment être sûr qu'un élève/apprenti est prêt ?	Les évaluations diagnostiques de début d'année, les évaluations formatives et sommatives tout au long de la formation doivent permettre aux enseignants / formateurs de définir le niveau d'acquisition des élèves / apprentis.	
Quelle est la date limite s'il n'est pas prêt ?	La date limite est celle définie par le règlement : la dernière semaine de la période réglementaire (quel que soit le niveau atteint par l'élève).	
Que proposer aux élèves / apprentis une fois qu'ils ont passé le CCF?	Il est important que l'ensemble de l'équipe éducative s'assure que ces élèves / apprentis ont un projet professionnel ou un projet de poursuite d'études pour leur proposer un parcours de réussite sous la forme de passerelles et/ou d'activités qui leur permettront d'évoluer.	
SITUATION A : EPREUVE ECRITE COMMUNE	Pour la sélection des documents supports <u>authentiques</u> de la Compréhension orale et de la Compréhension de l'écrit ; Sont tolérés :	

quelques secondes en plus ou en moins de la durée réglementaire <u>d'une minute</u> (pas plus d'une dizaine, toutefois) (CO) quelques caractères en plus de la longueur réglementaire des Quels documents choisir et 700 caractères espaces compris (pas plus de 10 %) (CE) comment les choisir? Les documents supports de la compréhension de l'écrit peuvent faire l'objet de coupes pour rendre le document accessible. Quelques notes de vocabulaire peuvent être proposées. **ATTENTION:** une trop grande multiplication de coupes peut toutefois aboutir à un texte « éclaté » et décousu, au point que l'enjeu énonciatif en devient difficilement perceptible; un trop grand nombre de notes de vocabulaire signifierait que le document n'est pas approprié. Leur nombre de devrait pas excéder 4. Le lexique n'est bien sûr pas le seul point à prendre en compte. Les autres critères utiles à la sélection des textes de Compréhension de l'écrit sont les suivants: degré de complexité de la syntaxe ; longueur des phrases; présence d'un minimum d'éléments factuels (narratifs, temporels, géographiques, quantitatifs, etc.) sur lesquels appuyer les premiers degrés de l'évaluation de la compréhension ; mais également présence dans le texte, pour pouvoir évaluer les deux degrés supérieurs de la compréhension, d'au moins un élément autre que purement informatif, à savoir mise en perspective. contraste. retournement, mise en problématisation, interrogation ou expression incertitude ou d'une hypothèse, formulation d'un point de vue, adresse au lecteur, etc. Quels thèmes Les 2 sujets au choix sont rédigés en français et ne peuvent pas relever proposer aux élèves du même contexte d'utilisation de la langue. pour les sujets de Soit une réponse à une question posée en français en lien avec l'expression écrite? le thème du document de la partie 1 et de la partie 2 ; Soit une réponse à un bref message écrit en LVE (SMS, carte postale...) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français. Les élèves rédigent en langue vivante étrangère un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots. Est-il possible de OUI, il est possible de proposer un même sujet ayant un thème « général » proposer la même et non lié aux filières professionnelles des classes de CAP. épreuve commune Mais bien entendu il est possible par exemple de proposer un sujet en lien avec la vente à un CAP vente et en lien avec l'esthétique à un CAP écrite à toutes les esthétique : donc des sujets liés à la spécificité / filière professionnelle des classes de CAP présentes dans élèves. l'établissement ? SITUATION B: Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du **EPREUVE ORALE** candidat. Le candidat présente et rend compte : INDIVIDUELLE.

Quel est le sujet de cette prise de parole ?	 soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère; soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
Le sujet, <u>libellé dans la</u>	Le « document » peut être une feuille A4 avec le logo de l'établissement
langue concernée, est consigné sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document peut être au préalable validé par le professeur en charge de la formation. De quel document s'agit-il ?	par exemple, visée et validée par l'enseignant. Exemple: Here is the topic I am prepared to speak about: - About the artistic work / project / masterpiece I made during creative arts classes / professional classes; ou Here is the topic I am prepared to speak about: - My professional experience in France /abroad;
Peut-on aider les élèves à	OUI, mais il n'est pas pertinent de « corriger » leur travail puisque l'élève
préparer leur sujet ?	sera évalué sur ce qu'il va DIRE et non lire ou écrire. L'enseignant consacrera des séances réparties sur l'année / les années pour présenter les modalités de l'épreuve et aider les élèves à choisir leur sujet et réfléchir à sa faisabilité. Il pourra leur donner une aide méthodologique (notamment sur l'élaboration d'un plan d'intervention), voire les aider à réorienter leur choix. L'enseignant met tout en œuvre pour préparer l'élève à ce CCF.
Comment préparer les élèves ?	Comprendre un document oral, comprendre un document écrit, s'exprimer à l'écrit sont des compétences de communication qui se travaillent et s'acquièrent :
	 Entraînement régulier et ce, dès la classe de première année de CAP : Entraîner et évaluer les élèves sur des documents dont l'origine est soigneusement, clairement, explicitement et complètement indiquée ; Entraîner les élèves à s'exprimer à l'écrit en proposant des travaux courts et fréquents, le plus souvent effectués en classe avec l'aide du professeur et / ou de camarades plus performants ; Les outils linguistiques nécessaires à une expression correcte sont fournis au cours des activités qui précèdent la phase d'écriture ; Si l'élève peut toujours s'appuyer sur les stratégies développées en production orale, il doit aussi apprendre à utiliser les outils nécessaires pour écrire, corriger et modifier sa production ; Travailler la relecture et la réécriture (voir « écriture longue » en français).
	Savoir présenter et rendre compte à l'oral clairement et brièvement est aussi une compétence de communication qui se travaille et s'acquiert.
	 Entraînement régulier et ce, dès la classe de première année de CAP : prise de parole individuelle de début de cours sous forme de miniexposés / mini-présentations sur des sujets choisis par les élèves. L'objectif est d'entraîner les élèves à se passer progressivement de notes écrites au profit d'un simple canevas ou fil conducteur, voire d'aucune note;

	 exploitation de ces présentations en interaction suivie d'une évaluation / co-évaluation / auto évaluation, sans forcément noter. Pour cela, se référer à la grille d'évaluation et de notation nationale; entraînement à structurer ses propos et, à l'intérieur du temps de parole qui est imparti, à équilibrer ce propos entre présenter, décrire, exposer et rendre compte.
	INCONTOURNABLE : S'appuyer sur les programmes (2009 et 2019) et utiliser les stratégies d'apprentissage proposées.
	DEUX SITUATIONS D'EVALUATION
Quelles compétences doit-on évaluer ?	L'épreuve se compose de deux situations : situation A d'une durée d'1 heure et situation B d'une durée de 6 minutes. - Compréhension orale ; - Compréhension de l'écrit ; - Expression écrite ; - Expression orale en continu ; - Expression orale en interaction ; Aucune de ces cinq parties n'est précédée d'un temps de préparation.
Quel coefficient ?	- Épreuve de langue vivante, Niveau A2 : coefficient 1.
Peut-on organiser <u>les</u> <u>situations</u> à des dates différentes ?	OUI, Ces deux situations sont organisées au cours de la dernière année de formation, elles peuvent être mises en œuvre le même jour ou à des dates différentes. L'ordre d'organisation est laissé à l'appréciation et à l'initiative des équipes, la situation B pouvant avoir lieu avant la situation A. B.O n°35 du 26 septembre 2019
Quelle période ?	Troisième trimestre : de mars/avril à début juin.
Peut-on évaluer avant ou après la période réglementaire si des élèves sont prêts ?	NON puisque NON réglementaire.
Peut-on évaluer lors de travaux pratiques en cuisine ou en atelier professionnel par exemple ?	NON car il s'agirait alors de prendre sur le temps de formation professionnelle des élèves / apprentis. La LVE est une discipline à part entière, comportant ses propres modalités d'examen.
	EVALUATION
Comment se déroulent les trois parties ? - Compréhension orale - Compréhension de l'écrit - Expression écrite Bien que composée de trois phases successives et distinctes, cette situation d'évaluation forme un tout, elle est réalisée en une seule fois.	 PARTIE 1: Compréhension orale. 10 minutes maximum. 3 écoutes ou visionnages successifs espacés d'1 minute d'un document authentique d'une longueur maximum d'1 minute. Avant la première de ces trois écoutes, un QCM est mis à la disposition des candidats et ils en prennent connaissance. Ce QCM, comporte un maximum de huit items (minimum 5) rédigés en français, excepté le titre qui figure en tête du questionnaire. Au cours des trois écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au questionnaire ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute.

PARTIE 2 : Compréhension de l'écrit. 25 minutes maximum.

Document authentique inconnu rédigé en LVE lié à la partie 1, 10 lignes maximum (70 signes), les questions libellées en français sont graduées du général au particulier (le nombre de questions ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six), et les réponses sont rédigées en français.

- Le document peut être illustré par un élément iconographique.
- Si lié à un secteur d'activité professionnelle, il ne présente pas un caractère excessif de spécialisation.
- **Un maximum de 4** aides lexicales. Fournir davantage d'aides signifierait que le document n'est pas approprié.

PARTIE 3 : Expression écrite, 25 minutes maximum.

Les élèves rédigent en langue vivante étrangère un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 60 et 80 mots.

2 sujets au choix **rédigés en français** qui ne <u>peuvent pas relever du même</u> <u>contexte d'utilisation de la langue.</u>

- Soit une réponse à une question posée en français en lien avec le thème du document de la partie 1 et de la partie 2;
- Soit une **réponse à un bref message écrit en LVE** (SMS, carte postale...) dont **l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français.**

SITUATION B: 6 minutes

Comment se déroulent les deux parties ?

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction

<u>PARTIE 1</u>: Expression orale en continu 3 minutes maximum

Au cours de cette phase, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique.

(B.O n°25 du 26 septembre 2020)

Attention, l'évaluateur doit concentrer son attention sur ce que le candidat dit ; il doit évaluer une expression orale et non un dossier.

PARTIE 2 : Expression orale en interaction

À la suite de l'exposé du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un **échange oral d'une durée maximum de 3 minutes**. Cet échange oral commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. (**B.O n°25 du 26 septembre 2020**)

Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la première partie de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.

Que faire si le candidat ne propose pas de sujet ?

- Cela ne peut pas/ne doit pas arriver. Le sujet est le point d'aboutissement d'un processus : échanges entre le professeur et l'élève / apprenti, accompagnement de ce dernier dans ses recherches...
- Si un candidat est dans le refus de s'exprimer sur son sujet : L'enseignant peut tout au plus faire des relances en cas d'expression minimale du candidat ; c'est à l'enseignant d'estimer (au bout de plusieurs relances) à quel moment il peut passer à la partie 2.

Doit-on créer des grilles d'évaluation ?

NON, car il existe des **grilles institutionnelles** qui se trouvent dans le **B.O** n°26 du 25 juin 2020 (voir pages 7 et 8).

Peut-on communiquer les grilles d'évaluation aux élèves/apprentis?	OUI et les expliquer dès le début de la formation. Il est important de les utiliser pour que les élèves se les approprient.
Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ? Que faire en cas d'absentéisme « aigu » ?	La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier la recevabilité ou non recevabilité du motif de l'absence du candidat.
	JURY
Quels documents probants doivent être mis à la disposition du jury – de la commission académique ?	Les documents probants, relatifs au CCF, archivés dans l'établissement, sont : - la fiche de synthèse CCF LVE CAP; - les documents remis au candidat pour la situation d'évaluation A et les références du support audio ou vidéo utilisé; - la fiche descriptive présentant le sujet pour la situation d'évaluation B; - les grilles d'évaluation des situations d'évaluation A et B.

Annexe IV - Grille nationale d'évaluation en langue vivante étrangère au CAP

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP Contrôle en cours de formation (CCF) - <u>Situation A</u> Épreuve finale ponctuelle - <u>Sous-épreuve 1</u>

Session:	Académie :
Langue vivante :	
Nom et prénom de l'élève/du candidat :	
Établissement :	Ville:

Pour chacune des trois colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.

Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4				Degré 4	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	pts. ou 3,5 pts.	Degré 4 Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Produit, en adéquation avec la situation proposée, un écrit immédiatement compréhensible (vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos). En fonction du sujet, l'écrit produit cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Comprend les éléments importants du document écouté. Identifie le type de message ou d'énoncé écouté.	pts. ou 2,5 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	pts. ou 2,5 pts.	Produit un écrit globalement compréhensible, dont les formulations présentent une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	pts. ou 1,5 pt.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	pts. ou 1,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1pt. ou 0,5 pt.	Produit des signes, des mots ou groupes de mots isolés. S'exprime dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4*		Note sur 4*		Note sur 4	
APPRÉCIATION	/4	Compréhension de l'écrit	14	Expression écrite Note intermédiaire de l'élève / du candidat : Cette note sur 12 points doit êtr additionnée à la note sur 8 poin attribuée à l'élève / au candidat situation d'évaluation B (CCF) o sous-épreuve 2 (épreuve ponctuelle). La note finale sur 2 sera, le cas échéant, arrondie a point supérieur.	nts tàla ou 20

^{*} Les notes des deux premières colonnes sont nécessairement corrélées aux réponses du candidat aux deux questionnaires de compréhension (compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit) de la situation d'évaluation A (CCF) ou première sous-épreuve (épreuve finale ponctuelle).

Annexe IV - Grille nationale d'évaluation en langue vivante étrangère au CAP

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP Contrôle en Cours de Formation - Situation B Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 2

Session:	Académie :
Langue vivante :	
Nom et prénom de l'élève/du candidat :	
Établissement :	Ville:

Pour chacune des deux colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.

Expression orale en continu Degré 4			
	Degré 4		
	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre		
4	sa part dans l'échange.	4	
pts.	S'exprime dans une langue	pts.	
ou		ou	
3.5		3,5 pts	
		o,o pto	
	Degré 3	l	
T			
3 nts		3 pts.	
		ou ou	
	d'erreurs et d'un vocabulaire innité.	2,5	
pts.		pts.	
		pis.	
1	Degré 2		
T		1	
2 nte	La communication nécessite reformulation	2 pts.	
		ou ou	
		1.5	
pt.		pt.	
		pt.	
_			
4-4		4-4	
		1pt.	
		ou	
0,5 pt.	nombreuses repetitions.	0,5 pt.	
1905	Note sur 4		
/4	Expression orale en interaction	1	
	N. d. L. d C. P. L.		
	de l'eleve / du candidat :		
		/	
	-it-refiers Pfreduction A (CCF) ferrors	1	
	situation d'évaluation A (CCF) ou sous-épreuve		
	(épreuve ponctuelle).		
	pts. ou 3,5 pts. ou 2,5 pts. 2 pts. ou 1,5 pt.	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre sa part dans l'échange. S'exprime dans une langue immédiatement compréhensible. Degré 3 S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité. Degré 2 Répond et réagit de façon brève et limitée. La communication nécessite reformulation et/ou relance fréquente. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible. Degré 1 Intervient sporadiquement et de manière peu compréhensible. La communication repose sur de nombreuses répétitions.	